



## Coemprunteur avec mon ex epoux qu elle sont mes droits

-----  
Par espagnolitta

voila je suis divorce depuis 1988 et je viens d apprendre que j etais proprietaire par moitie de l atelier de mon ex mari je voudrais savoir mes droits en tant que co emprunteur a.vec mon ex mari puisque le pret est fini depuis 1998.sur l acte notarie il est stipule que nous sommes bien tout les deux emprunteur du prret de l atelier et l appartement du dessus